

Séance du 29 juillet 2021

Présents : M. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président ;
MM F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
Echevins ;
M. J. DONFUT, Président du CPAS ;
MM. G. STIEVENART, ~~P. DEBAISIEUX~~, ~~F.URBAIN~~, D.CICCONE, ~~G.
FONCK~~, M. DISABATO, ~~F.DESPRETZ~~, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,
J. DUFRANE, S. DIEU, ~~G. CACCIAPAGLIA~~, A. MAHY, M. HOGNE, J.
SOTTEAU, G. BATTELLO, ~~A. GRIGOREAN~~, S. LELEUX, ~~D. BUTERA~~,
D. GROUSELLE Conseillers Communaux ;
M. Ph. WILPUTTE, Directeur Général.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Président remercie l'assemblée d'être présente à ce Conseil qui est exceptionnel durant ce mois de juillet. Cela n'est pas habituel mais s'agissant d'un dossier important (dossier SOL), la volonté commune de l'ensemble du conseil était d'avancer au plus vite et de ne pas perdre de temps dans l'avancement.

Monsieur le Bourgmestre excuse ensuite l'absence de Madame Butera.

Monsieur DISABATO, quant à lui demande d'excuser Madame Catherine FONCK, Messieurs Fabrice DESPRETZ, Fabian URBAIN, Philippe DEBAISIEUX et Giovanni CACCIAPAGLIA.

Madame MAHY demande d'excuser Andréas GRIGOREAN.

Monsieur le Président aborde ensuite le point de l'ordre du jour :

Schéma d'Orientation Local (SOL) - Périmètre DONAIRE, Frameries - Avant-projet et contenu du rapport sur les incidences environnementales (RIE) : Adoption définitive par le Conseil communal.

En sa séance du 07 juin 2021, le Conseil communal décidait :

- d'approuver l'avant-projet du Schéma d'Orientation Local concernant le périmètre dit "DONAIRE" ;
- d'approuver les informations que contient le rapport sur les incidences environnementales (RIE) ;
- de soumettre le projet de contenu du RIE et l'avant-projet de SOL, pour avis, tel que le prescrit le CoDT en son article D.VIII.33 §4 ;
- d'intégrer au sein du projet de contenu du RIE l'aspect relatif à la santé.

Les sollicitations des avis ont été réalisées en date du 15 juin 2021 et sont au nombre de quinze demandes.

Trois parmi celles-ci sont réputées favorables en date du 16 juillet 2021.

Les instances et personnes sollicitées, pour avis, se dressent comme suit :

Air liquide ; CESE Wallonie, pôle "Environnement" ; CESE Wallonie, pôle "Aménagement" ; SPW-TLPE, Hainaut 1, Fonctionnaire délégué ; SPW- Direction du développement rural ; Société wallonne des eaux (SWDE) ; Fluxys ; CCATM de

Frameries ; PASS ; Direction des risques industriels géologiques et miniers (DRIGM) ; Département de la nature et des forêts (DNF) ; Agence Wallonne du Patrimoine (AwAP) ; Ores Asset ; Département des permis et autorisations, Direction de Mons ; Collège communal de la Ville de Mons.

Par son courriel du 19 juillet 2021, l'auteur de projet précise, qu'à la lecture des différents avis reçus :

- la table des matières (contenu du RIE), telle que soumise au Conseil communal le 07 juin 2021, ne nécessite pas de modification ;
- que la plupart des instances ont émis des commentaires et/ou des points d'attention qui portent davantage sur le projet lui-même (SOL), que sur le contenu du RIE ;
- que le rapport pourra donc mentionner ces points dans le cadre des chapitres respectifs tels qu'ils ont été définis initialement.

Ce contenu, resté inchangé, doit être soumis au Conseil communal afin qu'il adopte et fixe définitivement l'avant-projet du SOL ainsi que les informations que contient le RIE.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il s'agit bien de la suite logique du point qui est passé au Conseil communal de juin où il avait été approuvé à l'unanimité l'avant-projet du rapport sur les incidences environnementales (RIE). Suite à cette décision, une série d'avis ont été sollicités. Ceux-ci sont rentrés et ont été communiqués à tous les membres du conseil qui ont pu en prendre connaissance et qui n'appellent pas à des modifications, à priori, du contenu du RIE de la table des matières.

Si le Conseil de ce soir approuve ce projet RIE définitif, le bureau d'études va engager, tout de suite, l'élaboration du rapport d'incidence sur l'environnement. Il y a des réunions qui sont déjà convoquées, dont un comité d'accompagnement avec la Région Wallonne à la mi-août. Dès que ce document aura été complété, le point reviendra devant le Conseil.

Madame Isabelle URBAIN entre en séance.

Monsieur DISABATO demande la parole et dit que son groupe soutiendra ce dossier comme il l'a fait depuis le début de ce travail. Il remercie Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Bourgmestre termine en rappelant qu'il n'y a pas de modification par rapport au Conseil de Juin. Cela n'appelle pas à de grands commentaires et remercie Monsieur DISABATO de son expression qui affirme la volonté de son groupe politique, ainsi que celle des autres groupes d'avancer plus vite et au mieux dans cet important dossier.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, D.CICCONE, M. DISABATO, C. DUFRASNE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, S. LELEUX, D. GROUSELLE

D E C I D E :

Article 1er :

De prendre acte des avis réceptionnés ci-annexés ;

Article 2 :

D'adopter définitivement l'avant-projet du SOL et le contenu du RIE.

La délibération requise est adoptée.

DIVERS

- 1) Monsieur DISABATO intervient par rapport aux inondations qui ont eu lieux dans des Provinces proches de la nôtre et parfois un peu plus loin. Il demande ce qui est prévu au niveau de la commune pour apporter un soutien, même financier, même s'il est conscient que l'argent ne coule pas à flot mais que cela pourrait être utile ? Il ne sait pas à qui verser, si c'est à la Croix rouge ou à d'autres associations ... Il pense qu'il peut y avoir un débat à ce sujet et cela pourrait être utile.

Il pense personnellement et il pense que certains de son groupe feront aussi la même chose, qu'il va reverser le jeton de présence de ce soir, car il s'agit ici d'un conseil très court qui ne mérite pas un jeton de présence et donc il serait bien qu'il puisse être reversé. Ce n'est qu'une petite goutte d'eau dans la mer. D'autre part, si la Commune pouvait attribuer une somme de cinq ou dix mille euros, Monsieur DISABATO pense que par rapport à la situation vécue par d'autres concitoyens même si ce n'est pas la commune de Frameries directement, il s'agit de solidarité qui s'organise et cela est réjouissant de voir que cela s'organise pas seulement en Wallonie mais également à Bruxelles, en Flandre et d'autres pays apportent aussi de l'aide. Il ajoute qu'il sait que certains se sont fortement investis sur le terrain pour aller soit apporter des dons, soit pour donner un coup de main d'un point de vue humain. Il voulait voir, en tous cas, ce que la commune était prête à faire comme geste à ce niveau-là.

Monsieur le Bourgmestre répond à Monsieur DISABATO qu'effectivement ce genre d'inondation, il pense que personne n'en avait connue ici, en tous cas, des catastrophes de ce type et d'une telle ampleur en Belgique. Dans certaines communes, la situation était catastrophique et, évidemment, l'action publique qui s'est mise en œuvre très rapidement. Monsieur le Bourgmestre était absent pendant cette période mais il a suivi, comme tout le monde, les évènements.

Il se réjouit de l'action publique qui a été mise en œuvre et la coordination de l'ensemble des initiatives. Il est d'accord avec Monsieur DISABATO, les initiatives individuelles, collectives, les associations, les personnes,c'est un énorme élan de solidarité et il est positif et rassurant de voir que lorsque des concitoyens se trouvent dans une situation comme celle-là, il y ait une solidarité qui s'exprime.

Aujourd'hui, il s'agit encore d'une phase critique, et l'on espère évidemment toujours que le phénomène ne va pas se reproduire dans les jours et les semaines qui viennent

Le temps est venu pour la réorganisation, la reconstruction et cela prendra des mois et des années à certains endroits lorsque l'on voit le cataclysme dans certaines communes comme Pepinster, Verviers et bien d'autres encore. Des actions de solidarité sont également mises en œuvre au-delà de ce qui se fait au niveau fédéral, des régions, des provinces, ... Comment être utiles ? Il faut s'inscrire dans une logique rationnelle et faire en sorte le soutien, quel qu'il soit, soit efficace et s'intègre dans un plan d'ensemble.

Monsieur le Bourgmestre retient la proposition de Monsieur DISABATO mais à ce stade, il ne peut répondre car il faut encore voir comment orchestrer les choses. Il propose donc avant le Conseil de septembre de se concerter entre chefs de groupe afin de voir comment soutenir les citoyens des communes impactées et comment les aider au mieux.

Monsieur DISABATO remercie Monsieur le Bourgmestre et dit qu'il n'y a pas que le financier mais il y a aussi le prêt de matériel car certaines communes ont eu des soucis par rapport à du matériel lourd. Il pense qu'il faudrait peut-être prendre des contacts en amont et ne pas attendre le 15 août. Il faut voir quels sont les besoins sur le terrain pour éventuellement prêter du matériel. Ensuite se pose la question du personnel où il faut voir ce qui est possible juridiquement parlant car c'est plus complexe. Monsieur DISABATO plaide au niveau wallon pour que des conventions tripartites soient établies pour qu'il y ait une solidarité au niveau du personnel.

En effet, la Commune de Trooz a vu totalement son personnel touché par la crise, par les inondations, des bâtiments ont été totalement détruits et donc dans l'impossibilité de pouvoir exercer les missions de base. Et parfois, c'est un peu bête mais le fait de pouvoir se faire identifier, c'est-à-dire d'avoir une carte d'identité quand on a tout perdu, c'est compliqué. Monsieur DISABATO pense que c'est à ce niveau-là qu'il faut réfléchir et ce serait bien qu'il puisse y avoir un contact pris en ce sens par le Directeur Général avec d'autres communes et avec la Province de Liège.

Madame Van HOUT ajoute que cela est arrivé lorsqu'elle a effectué le remplacement de Monsieur le Bourgmestre, et dès lors, elle a suivi cela de très près. Le surlendemain des événements, un Collège de Police était organisé au niveau de la Zone auquel elle était présente et cette question a été mise sur la table à l'égard de tous les Bourgmestres présents ou faisant fonction qui étaient là, à savoir, comment coordonner une aide car le constat général était qu'il y avait énormément d'élans de solidarité qui partaient même de particuliers et la question était comment coordonner au mieux et de quelle manière ? Dès lors, au Collège de Police, il avait été décidé d'unir toutes les communes de la zone pour ne pas multiplier les contacts, et donc un contact a été pris avec le Gouverneur de la Province de Liège car cela semblait être le point de contact le plus opportun pour avoir les renseignements le plus à jour. C'est le Directeur Général de Colfontaine qui a pris contact pour l'ensemble de

la Zone avec le Gouverneur de la Province de Liège. Diverses réunions zoom qui ont été organisées dans ce contexte-là. Le retour était qu'ils n'avaient besoin de rien, les communes avoisinantes avaient donné l'aide nécessaire. Mais ils nous avaient été proposé et les citoyens à titre particulier peuvent le faire, de s'inscrire sur une plateforme mise en ligne et postée sur le site de l'Administration de Frameries qui permet à tout un chacun de s'inscrire pour proposer des aides, aller sur place, faire des dons d'argent, de matériel ...

Il est également possible que les Administrations Communales s'inscrivent en détaillant le type d'aide qu'elles peuvent fournir. Chaque commune à titre individuel dans la zone a fait sa propre inscription. Le but de cette plateforme est d'attendre les retours. Quand il y aura des besoins, cela se saura et c'est à ce moment-là qu'il faudra se positionner. Il est vrai que dans l'urgence, le Collège s'était tout de suite inquiété et il a été demandé aux services travaux de s'organiser pour mobiliser des ouvriers en cas d'urgence pour le week-end suivant. Néanmoins, cela n'a pas été nécessaire parce que sur place l'aide était suffisante. Il faut également se dire que la difficulté sur place, quand de l'aide afflue dans tous les sens, c'est de pouvoir gérer et coordonner. Il a donc été demandé aux communes de se tenir en seconde ligne, ce qui ne veut pas dire que l'aide n'interviendra pas dans la durée et tout le monde pourra se rendre utile. Les Communes de Mons et de Quévy ont été contactées afin de connaître les éventuels besoins. Quévy a répondu que la situation était gérée et Mons avait besoin de sacs de sable. Frameries leur en a donc fourni. Monsieur le Bourgmestre propose de prendre accord pour en reparler avant la fin du mois d'août, afin de voir, dans la foulée comment concrétiser au mieux la volonté commune d'aider de la manière la plus rationnelle et efficace possible.

- 2) Monsieur SOTTEAU intervient quant à lui par rapport au « te deum » qui, en général, a toujours lieu le 21 juillet et qui est une manifestation demandée par les autorités civiles. Les autres années, les membres du Conseil reçoivent toujours une invitation émanant de la commune pour y participer. Cette année, il n'y a eu aucune invitation envoyée et le Collège n'était pas représenté. Il souhaite dès lors savoir ce qu'il en est.

Monsieur le Bourgmestre répond à Monsieur SOTTEAU que personnellement, il est incapable de répondre car il était absent à ce moment et Madame Van HOUT n'était plus en fonction. Il questionne donc Monsieur le Directeur Général.

Monsieur SOTTEAU confirme que le « te deum » a bien été célébré mais aucun courrier n'a été envoyé aux membres du Conseil et aucun membre du Collège n'était présent. Juste lui était présent et Madame Jocelyne DEMOUSTIER pour représenter le CPAS car elle l'avait lu sur le facebook de Monsieur SOTTEAU.

Monsieur le Directeur Général signale que les autres années la paroisse informe la Commune s'il y a un « te deum » qui est organisé en fonction de cela, les dispositions sont prises. Dans le cas présent, il n'y a eu aucun contact.

Monsieur Sotteau dit que l'Abbé Cosseman a vérifié et que le te deum est une des activités maintenues par la Commune. Ce n'est donc pas les autorités religieuses qui invitent les autorités civiles mais l'inverse.
Monsieur le Bourgmestre va vérifier ce qu'il s'est passé et questionner Madame Urbain qui était dans son remplacement cette semaine-là. Il communiquera une réponse très rapidement.

Monsieur SOTTEAU admet qu'il y a eu des choses beaucoup plus importantes aussi à ce moment-là.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Ph. WILPUTTE.

JM. DUPONT.